

GROUPE DE MÉDECINE DE FAMILLE VS CLINIQUE-RÉSEAU

Les groupes de médecine de famille (GMF) et les cliniques-réseau (CR) sont des modèles d'organisation des services de première ligne qui sont complémentaires.

Le modèle GMF met l'accent sur la continuité des services, alors que le modèle clinique-réseau met l'emphase sur l'accessibilité aux services.

Un GMF est une organisation composée de médecins de famille travaillant ensemble pour la prise en charge et le suivi d'une clientèle, avec la collaboration d'infirmières.

Une CR est un groupe de médecins bien établi (ou un groupe de cliniques) qui offre déjà des services à la population et qui accepte de jouer un rôle de coordination et de liaison avec le CSSS du territoire dans lequel elle est située.

Financement Organisation	Groupe de médecine de famille (GMF)	Clinique-réseau (CR)
Personnel clinique	OUI <ul style="list-style-type: none"> • Infirmière bachelière • Assure conjointement avec le médecin un accompagnement allant du service de dépistage jusqu'au suivi systématique des clientèles vulnérables 	OUI <ul style="list-style-type: none"> • Infirmière • Assure notamment la liaison pour l'accès aux plateaux techniques et aux spécialistes
Personnel de bureau et frais de gestion	OUI <ul style="list-style-type: none"> • Selon le nombre de patients inscrits 	OUI <ul style="list-style-type: none"> • Selon le nombre de médecins ETP
AMP	<ul style="list-style-type: none"> • Mêmes AMP que tous les médecins 	<ul style="list-style-type: none"> • Banque de 40 heures par semaine pour les heures défavorables au sans rendez-vous
* Inscription spécifique de la clientèle	OUI	NON
Horaires d'ouverture exigés	Rendez-vous et sans rendez-vous confondu <ul style="list-style-type: none"> • 12 heures par jour du lundi au vendredi • 4 heures par jour les samedis, les dimanches et les jours fériés sauf à Noël 	Les exigences relatives à la proportion de services avec et sans rendez-vous dépendent des modèles régionaux. <ul style="list-style-type: none"> • Au moins 12 heures par jour du lundi au vendredi • 5 à 8 heures par jour les samedis, les dimanches et les jours fériés dépendamment des modèles

* Au bénéfice du médecin du patient inscrit, un forfait de prise en charge et de suivi est ajouté à la rémunération de base applicable au médecin en vertu de l'Entente. Ce forfait est le même que le médecin exerce en cabinet, en CLSC ou en UMF (CH).

** À noter qu'un GMF peut également avoir le statut de clinique-réseau et vice-versa.